

**PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

—○—
**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**
—○—

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité -:- Travail -:- Progrès
—○—

Décret n° 95-110 du 13 Juin 1995
portant nomination de Monsieur **KOUMBA Martin**
en qualité de Haut-Commissaire.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 93-306 du 24 Juin 1993 portant cadre d'organisation du Cabinet du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 95-45 du 18 Février 1995 modifiant le décret n° 93-456 du 5 Octobre 1993 portant structuration et attributions Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-63 du 10 Mars 1995 fixant le statut des hauts commissaires ;

Vu le décret n° 95-64 du 10 Mars 1995 fixant l'indemnité de fonctions des hauts commissaires ;

Vu le décret n° 95-109 du 13 Juin 1995 portant création d'un poste de haut commissaire auprès du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des ministres délégués, membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE PREMIER : Monsieur KOUMBA Martin, Administrateur des Services Administratifs et Financiers, est nommé Haut Commissaire auprès du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, chargé du dossier COMILOG.

ARTICLE 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 13 Juin 1995

Par le Président de la République,
Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



Général J.J. YHOMBY-OPANGO



Professeur Pascal LISSOUBA